

**Objet : Comptes administratifs 2020**

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après examen des comptes de gestion, les comptes administratifs de l'exercice 2020 de Monsieur le Président du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle sont présentés pour avis au comité syndical.

L'article L2313-1 du CGCT dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les maquettes réglementaires des comptes administratifs de l'exercice 2020 sont jointes en annexes à la présente note, qui détaille les principales caractéristiques des résultats 2020.

**1. Comment se décompose et se détermine le résultat de l'exercice 2020 ?**

Le budget principal M14

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), les comptes administratifs de l'exercice 2020 se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL M14	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	4 081 521,96	22 497 511,36	5 074 481,00	28 919 163,10	9 156 002,96	51 416 674,46
Résultats de l'exercice 2020		18 415 989,40		23 844 682,10		42 260 671,50
Résultats antérieurs reportés (exercice 2019)		15 703 238,52	15 509 799,10			
Excédent de fonctionnement capitalisé		14 576 594,78				
<b>Total réalisations 2020 + résultats reportés</b>						
	4 081 521,96	23 624 155,10	20 584 280,10	28 919 163,10	24 665 802,06	52 543 318,20
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>19 542 633,14</b>		<b>8 334 883,00</b>		<b>27 877 516,14</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2021</b>						
			14 727 609,06	9 744 821,41	-	4 982 787,65
Résultats cumulés	4 081 521,96	23 624 155,10	35 311 889,16	38 663 984,51	39 393 411,12	62 288 139,61
<b>Solde d'exécution</b>		<b>19 542 633,14</b>		<b>3 352 095,35</b>		<b>22 894 728,49</b>

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 18 415 989.40 € ;
- Pour la section d'investissement : un excédent de 23 844 682.10 € ;
- Soit un excédent global de 42 260 671.50 €.

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2020 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2019.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 19 542 633.14 € ;
- Pour la section d'investissement : un excédent de 8 334 883 € ;
- Soit un excédent de clôture de 27 877 516.14 €.

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser ; pour rappel, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre, ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre. Pour l'exercice 2020, les restes à réaliser s'élèvent à 14 727 609.06 € en dépenses, et à 9 744 821.41 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de - 4 982 787.65 €. Ainsi le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser s'élève à 3 352 095.35 €.

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élèvent à 22 894 728.49 €.

### Le budget annexe M43

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), les comptes administratifs de l'exercice 2020 se résument ainsi :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	85 840 403,57	78 503 234,90	54 416 134,90	24 697 956,71	140 256 538,47	103 201 191,61
Résultats de l'exercice 2020		- 7 337 168,67		- 29 718 178,19		- 37 055 346,86
Résultats antérieurs reportés (exercice 2019)	1 449 411,28		12 925 175,27			
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
<b>Total réalisations 2020 + résultats reportés</b>	<b>87 289 814,85</b>	<b>78 503 234,90</b>	<b>67 341 310,17</b>	<b>24 697 956,71</b>	<b>154 631 125,02</b>	<b>103 201 191,61</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>- 8 786 579,95</b>		<b>- 42 643 353,46</b>		<b>- 51 429 933,41</b>
Restes à réaliser à reporter en 2021			6 682 073,93	35 451 641,64		28 769 567,71
Résultats cumulés	87 289 814,85	78 503 234,90	74 023 384,10	60 149 598,35	161 313 198,95	138 652 833,25
<b>Solde d'exécution</b>		<b>- 8 786 579,95</b>		<b>- 13 873 785,75</b>		<b>- 22 660 365,70</b>

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un déficit de 7 337 168.67 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 29 718 178.19 € ;
- Soit un déficit global de 37 055 346.86 €.

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2020 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2019.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un déficit de 8 786 579.95 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 42 643 353.46 € ;

- Soit un déficit de clôture de 51 429 933.41 €.

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser. Pour l'exercice 2020, les restes à réaliser s'élèvent à 6 682 073.93 € en dépenses, et à 35 451 641.64 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 28 769 567.71 €. Ainsi, corrigé des restes à réaliser, le résultat de la section d'investissement s'élève à – 13 873 785.75 €.

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à – 22 660 365.70 €.

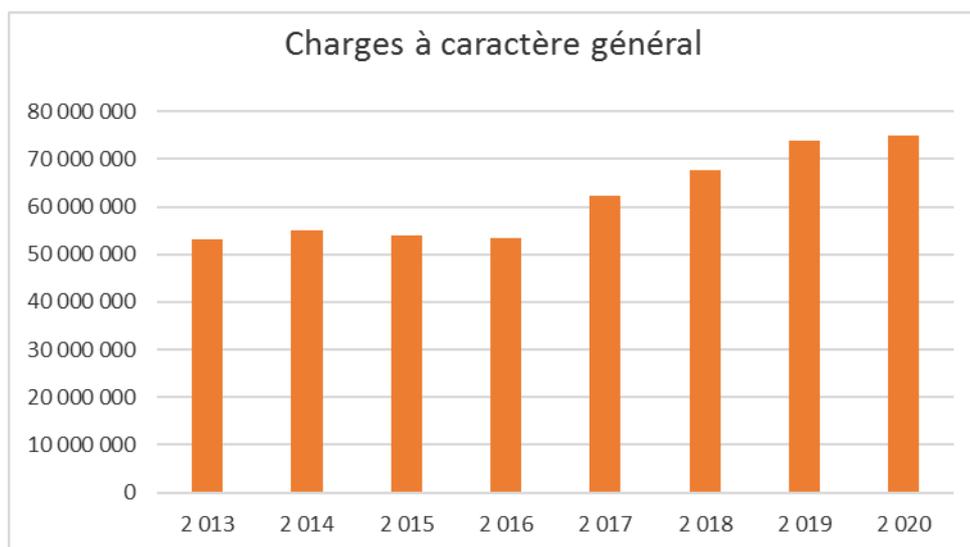
Les résultats consolidés sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 10 756 053.19 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 10 521 690.40 € ;
- Soit un excédent de clôture toutes sections confondues de 234 362.79 €.

## **2. Section de fonctionnement**

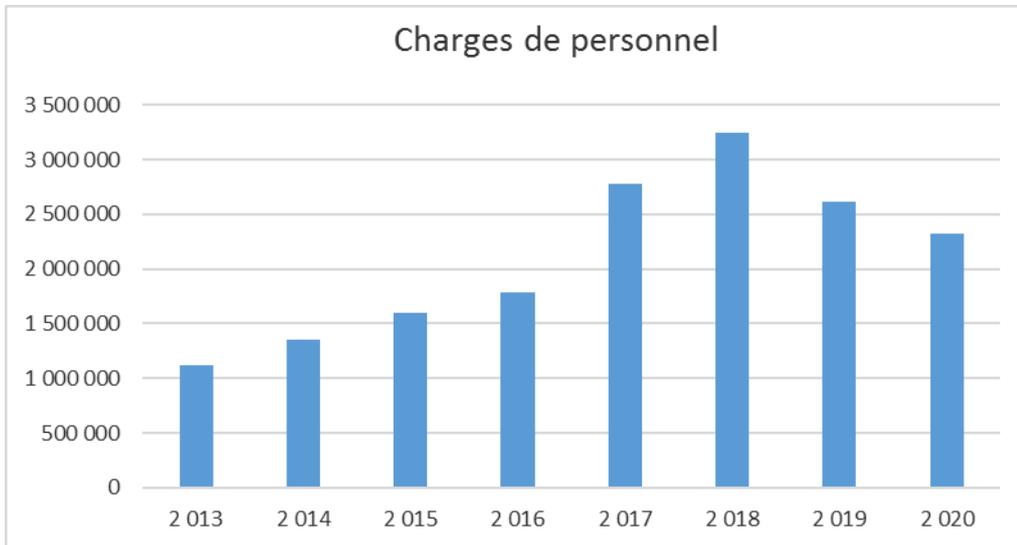
Par rapport à 2019, les principaux postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- Les charges générales : + 1,49 % ;



Les dépenses à caractère général évoluent peu entre 2019 et 2020 car le forfait de charges de la DSP (93 % du montant des charges à caractère général) a diminué suite à la signature de l'avenant n°5 qui tirait les conséquences de la crise sanitaire (hors révisions contractuelles).

- Les charges de personnel : - 10,91 % ;

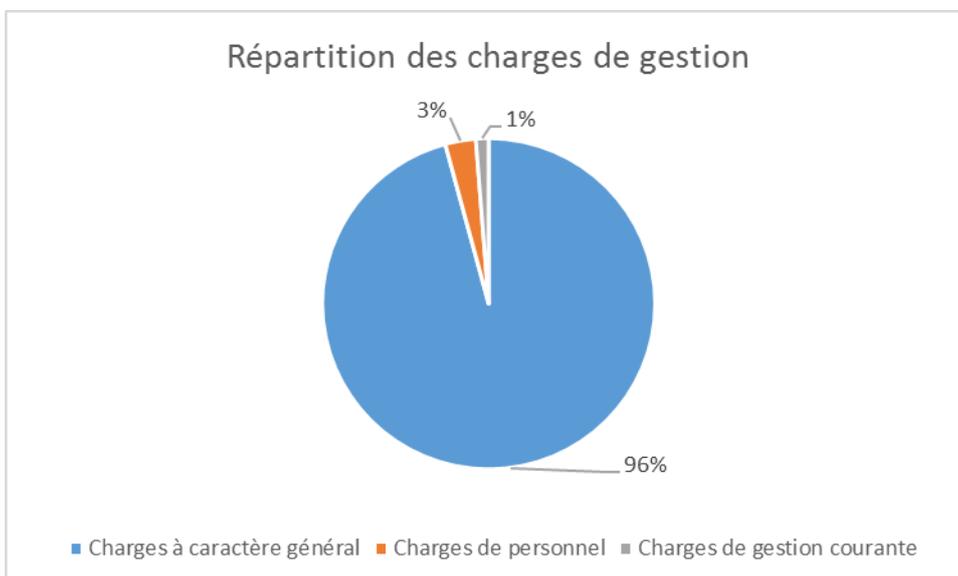


Cette baisse s'explique principalement par la fin de contrats à durée déterminée liés au projet BHNS, mais également par des vacances de postes.

- Les charges de gestion courante : - 47,99 %.

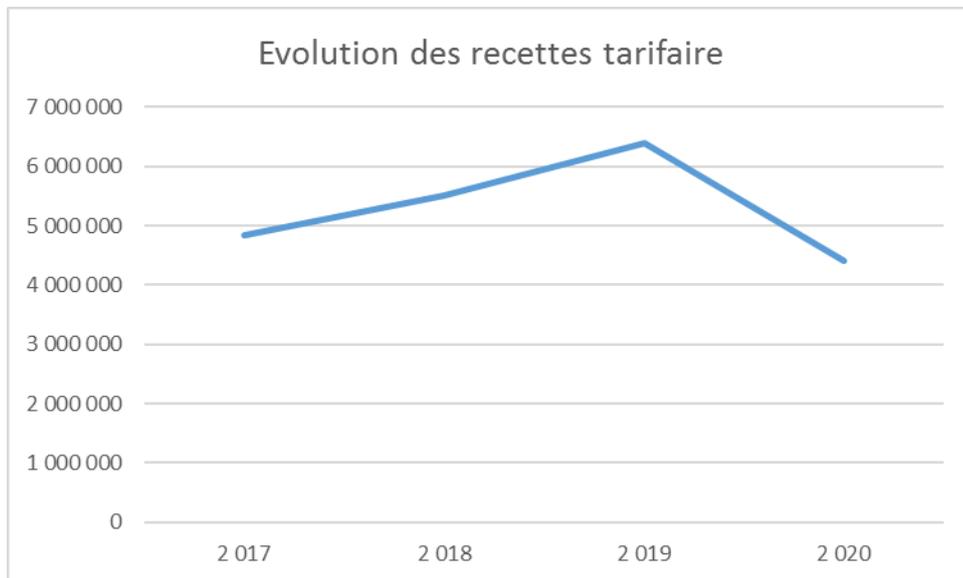
Cette baisse s'explique par la fin des participations à la SNCF pour la réalisation du pont-rail sur la ville de Lens.

En 2020, les charges de gestion se répartissent de la manière suivante :

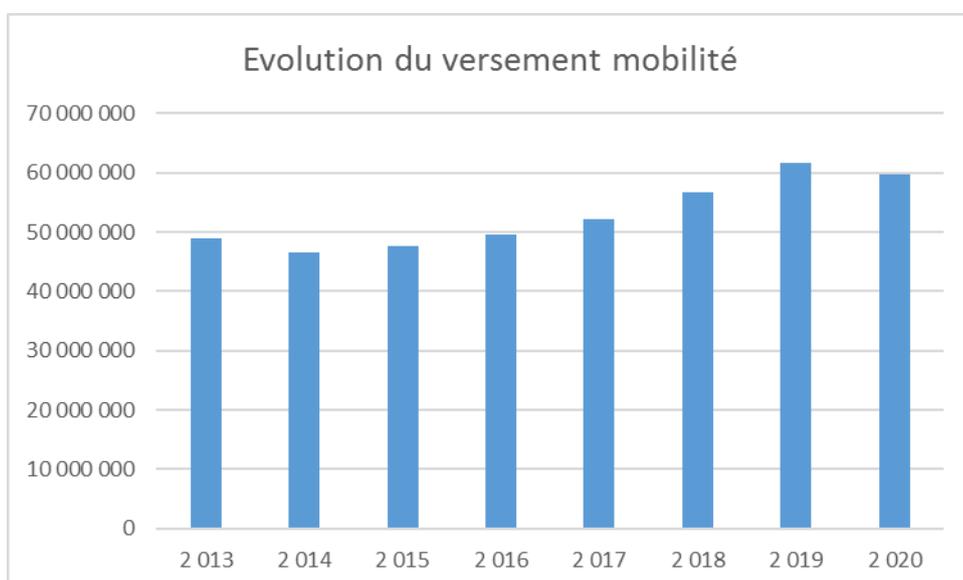


Par rapport à 2019, les principaux postes de recettes évoluent de la manière suivante :

- Les produits des services : - 30,84%, cette baisse est la conséquence de la crise sanitaire (diminution du niveau de l'offre et baisse de la fréquentation) ;

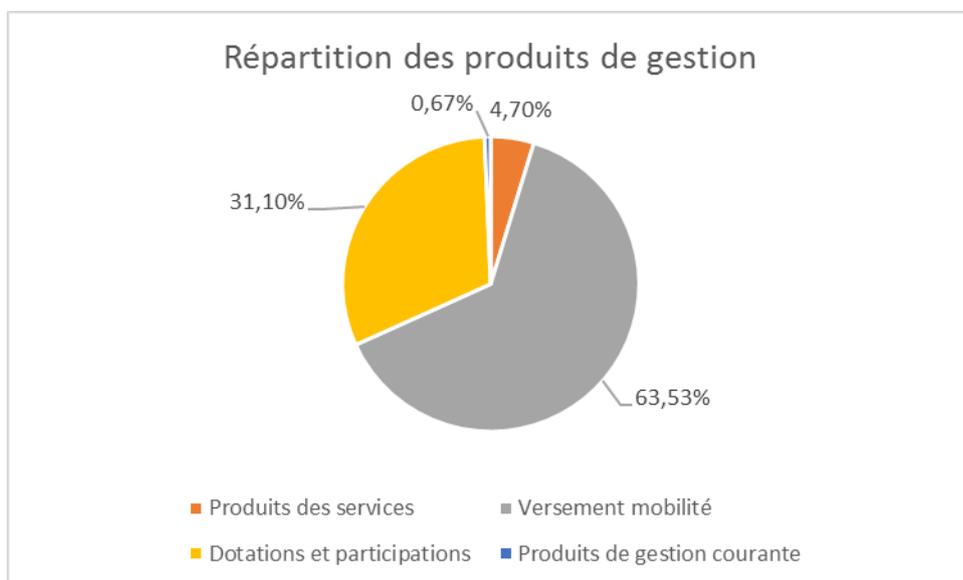


- Le versement mobilité : - 3,22% : cette baisse est la conséquence des mesures d'activité partielle et de reports de cotisations liées à la crise sanitaire actuelle. Malgré une saisine du Préfet, les services de l'Etat sont dans l'incapacité de mesurer l'impact de l'activité partielle sur le versement mobilité. Les reports de cotisations constituent une perte fiscale de 2,8 M€ au 31 décembre 2020. Le SMTAG a bénéficié des mesures de soutien dans le cadre des Loi de Finances Rectificatives 3 et 4, avec respectivement une compensation de 668 641 € et une avance remboursable de 5 832 323 €. Toutefois, le SMTAG doit rembourser la compensation dès 2021 et l'avance remboursable dès 2021 sur une durée de 10 ans maximum.

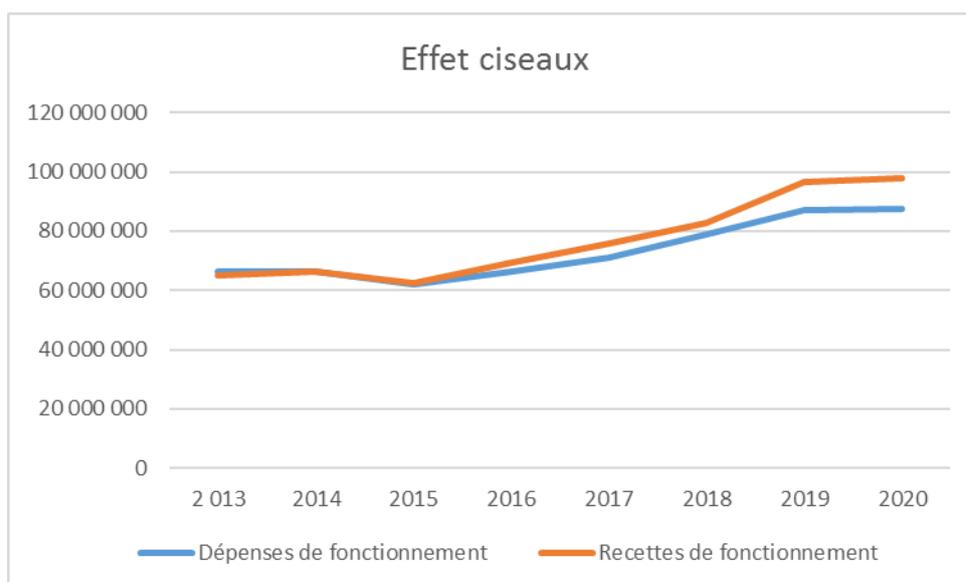


- Les subventions et participations : + 7,38 % ; cette hausse s'explique par l'augmentation de la participation statutaire des agglomérations.

Les produits de gestion se répartissent de la manière suivante :

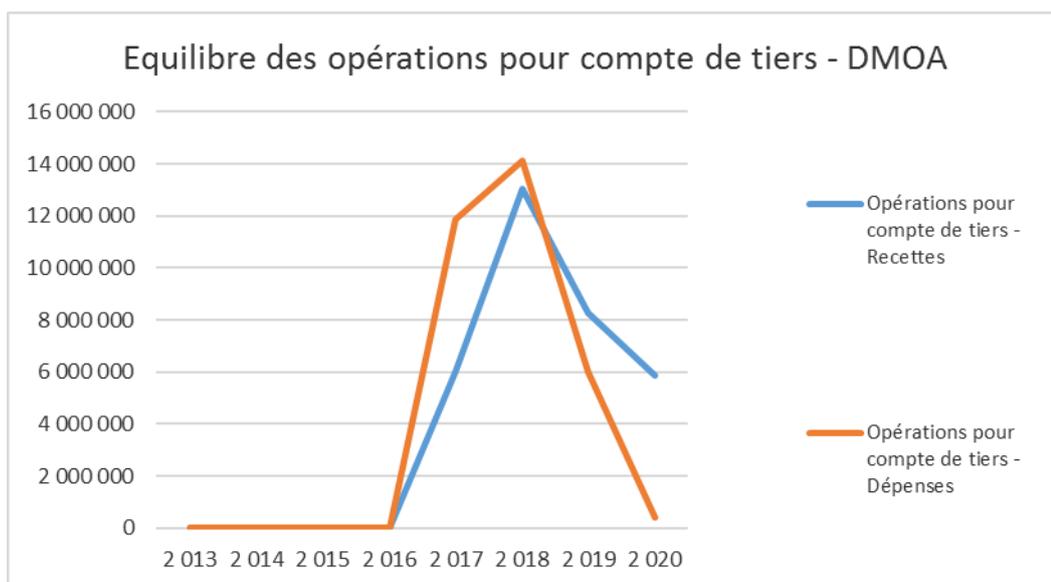
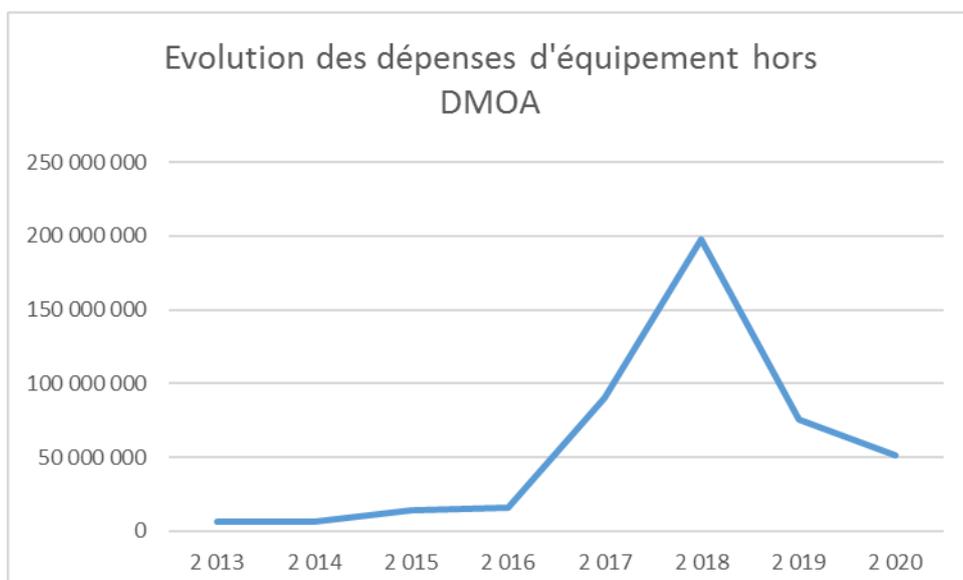


La participation complémentaire des agglomérations, la négociation menée avec le délégataire ainsi que la recherche d'économies internes ont permis au SMTAG d'échapper à l'effet « ciseaux » malgré les effets de la crise sanitaire.



### 3. Section d'investissement

Bien que le BHNS soit entré en service en 2019, le niveau des dépenses d'investissement reste à un niveau important en 2020 (51 M€), malgré une baisse depuis 2018. Concernant les délégations de maîtrise d'ouvrage entre le SMTAG et les communes, l'exercice 2020 confirme la tendance de 2019 avec un inversement des courbes.



De plus, le SMTAG a obtenu un remboursement de TVA de 8,4 M€ au titre du FCTVA, les attributions étant basées sur la pénultième année. De plus, le SMTAG a bénéficié de l'encaissement de subventions à hauteur de 2,5 M€. Les délais de traitement des subventions de l'Etat et du FEDER n'ont pas permis de recouvrer les subventions attendues ; la crise sanitaire a accentué cette tendance.

Le solde des subventions sera perçu en 2021 et 2022.

Concernant la dette, la SMTAG a contracté 15 M€ d'emprunts liés à des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Le compte administratif M14 peut se résumer de la manière suivante :

<i>BUDGET PRINCIPAL M14</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	4 081 521,96	22 497 511,36	5 074 481,00	28 919 163,10	9 156 002,96	51 416 674,46
Résultats de l'exercice 2020		18 415 989,40		23 844 682,10		42 260 671,50
Résultats antérieurs reportés (exercice 2019)		15 703 238,52	15 509 799,10			
Excédent de fonctionnement capitalisé		14 576 594,78				
<b>Total réalisations 2020 + résultats reportés</b>	4 081 521,96	23 624 155,10	20 584 280,10	28 919 163,10	24 665 802,06	52 543 318,20
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>19 542 633,14</b>		<b>8 334 883,00</b>		<b>27 877 516,14</b>
Restes à réaliser à reporter en 2021			14 727 609,06	9 744 821,41	-	4 982 787,65
Résultats cumulés	4 081 521,96	23 624 155,10	35 311 889,16	38 663 984,51	39 393 411,12	62 288 139,61
<b>Solde d'exécution</b>		<b>19 542 633,14</b>		<b>3 352 095,35</b>		<b>22 894 728,49</b>

Le compte administratif M43 peut se résumer de la manière suivante :

<i>BUDGET ANNEXE M43</i>	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	85 840 403,57	78 503 234,90	54 416 134,90	24 697 956,71	140 256 538,47	103 201 191,61
Résultats de l'exercice 2020		- 7 337 168,67		- 29 718 178,19		- 37 055 346,86
Résultats antérieurs reportés (exercice 2019)	1 449 411,28		12 925 175,27			
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
<b>Total réalisations 2020 + résultats reportés</b>	87 289 814,85	78 503 234,90	67 341 310,17	24 697 956,71	154 631 125,02	103 201 191,61
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>- 8 786 579,95</b>		<b>- 42 643 353,46</b>		<b>- 51 429 933,41</b>
Restes à réaliser à reporter en 2021			6 682 073,93	35 451 641,64		28 769 567,71
Résultats cumulés	87 289 814,85	78 503 234,90	74 023 384,10	60 149 598,35	161 313 198,95	138 652 833,25
<b>Solde d'exécution</b>		<b>- 8 786 579,95</b>		<b>- 13 873 785,75</b>		<b>- 22 660 365,70</b>